

## Procédure - Reconnaissance "équipe citoyenne"

### **Pourquoi signer la charte de l'équipe citoyenne ?**



#### **\*Pour lutter contre l'isolement dans sa proximité**

L'équipe citoyenne permet à chacun de s'engager pour créer du lien social autour de soi. Elle permet aux initiatives de la société civile de se concrétiser à leur rythme et selon les besoins et les ressources du territoire. Elle favorise le **développement des projets**, facilite l'innovation et donne une grande autonomie d'action aux citoyens tout en garantissant le respect des **principes éthiques et démocratiques**. Chaque bénévole de l'équipe s'engage à respecter les valeurs énoncées dans la Charte MONALISA et chaque équipe citoyenne a son **identité locale tout en appartenant à une Mobilisation d'envergure nationale**. L'équipe citoyenne accueille tous les projets de toutes les personnes de tous âges et elle est accessible à tous : mairies, associations petites ou grandes, centres sociaux et CCAS.

#### **\*Pour bénéficier du soutien des membres de la Mobilisation**

Les membres du réseau MONALISA se sont engagés à apporter des soutiens aux équipes citoyennes, notamment : un parcours de formation facilité, un référent d'équipe, un centre de ressources, des bonnes pratiques, des rencontres thématiques et des expérimentations. Signer la charte de l'équipe citoyenne permet de bénéficier de la reconnaissance et de l'appui de la Mobilisation nationale.

#### **\*Pour être reconnue, visible et en réseau**

Etre reconnu « équipe citoyenne » permet d'utiliser cette reconnaissance dans sa communication : logo « équipe citoyenne », affiches... Cela permet aussi d'être géolocalisée sur la carte de la Mobilisation nationale. Chaque équipe citoyenne bénéficie également d'une page dédiée sur le site internet de la Mobilisation et ses actions sont valorisées et relayées sur les interfaces web MONALISA ([site internet](#), [compte twitter](#), [page Facebook](#) et [chaîne YouTube](#)).

### **Comment être reconnue « équipe citoyenne » ?**

Toutes les équipes bénévoles, dont l'organisme porteur est adhérent à l'association MONALISA ([voir Devenir membre MONALISA](#)), peuvent être reconnues équipes citoyennes. Il n'y a pas de cotisation prévue à la signature de cette charte.

#### **Pour être reconnue équipe citoyenne, l'équipe de bénévoles (ou leur représentant) doit :**

- Signer [la charte de l'équipe citoyenne](#) et la faire contresigner par l'organisme porteur
- Compléter le [formulaire d'adhésion « devenir équipe citoyenne »](#).
- Les documents sont à renvoyer par mail à [communication@monalisa-asso.fr](mailto:communication@monalisa-asso.fr)

#### *Liens utiles*

[Télécharger la charte de l'équipe citoyenne](#)

[Télécharger le formulaire d'adhésion « Devenir équipe citoyenne »](#)